



## Indexation de la pension alimentaire sur le coût de la vie

Par **christine**, le **16/01/2008** à **16:19**

Bonjour,

je n'ai pas fait réindexer la pension alimentaire pour mon enfant depuis 1997 date du divorce, j'envisage de le faire, y a t il rétroactivité sur cinq ans comme je l'ai lu dans un article ? En outre la situation financière de mon ex époux a changé, il est financièrement plus à l'aise qu'en 97 puis je demander une revalorisation de la pension cette revalorisation est elle retroactive ? merci à l'avance de me répondre.